



**INSTRUCTIONS - DEMANDE CARTE D'IDENTITE (décembre 2018)**

- La saisie des demandes se fait **EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS** du lundi au vendredi à pd 12h et l'après-midi à pd 14h30. Chaque demandeur doit se présenter en personne
- Le Consulat vérifie, lors de la prise de rendez-vous par téléphone, si vos données au RNPP (registre luxembourgeois des personnes physiques) sont à jour. Dans le cas contraire, le Consulat devra introduire des demandes de modification au RNPP accompagnées des pièces justificatives **avant** que vous puissiez faire une demande de carte d'identité.
- Le Consulat général recevra votre nouvelle carte d'identité en moyenne 10 jours ouvrés après l'introduction de votre demande
- Il existe une procédure d'urgence (45€) qui vous permet d'obtenir votre carte d'identité dans un délai de 3 jours. Le retrait se fait exclusivement auprès du service demandes de CI au CTIE (11 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg) après un délai de 3 jours ouvrés à partir du jour de la demande.

**ADULTES (à partir de l'âge de 18 ans) - Pièces à joindre :**

- Votre carte de séjour belge E+ ou carte d'identité belge ainsi que l'impression du relevé des données disponibles sur celles-ci c'est-à-dire la preuve d'adresse ou un certificat de résidence récent (moins de 3 mois)
- Si vous n'êtes pas en possession d'un passeport, d'une carte d'identité luxembourgeoise ou d'un certificat de nationalité valables, demander préalablement auprès du Ministère de la Justice, Service de l'indigénat (Tél. : (+352) 247 84532, email : [nationalite@mj.public.lu](mailto:nationalite@mj.public.lu)) soit un nouveau certificat de nationalité, soit que ce dernier confirme votre nationalité au RNPP
- Votre ancienne carte d'identité (ou à défaut PV de police pour la perte ou le vol de celle-ci) ;
- Une photo d'identité récente, selon les normes fixées par l'OIAC ; c'est-à-dire : en couleur, de bonne qualité, prise de face, d'une dimension de 45mm/35mm, le visage représentant 70 % à 80 % de la surface de la photo, lèvres fermées. L'arrière-plan pourra être bleu, blanc, blanc gris (voir matrice en annexe) ;
- La copie papier de la preuve de paiement

### MINEURS (jusqu'à l'âge de 18 ans) - Pièces à joindre :

- Comme pour les adultes (voir ci-haut);
- Une composition de ménage récente (moins de 3 mois).
- La copie de la carte de séjour/carte d'identité des 2 parents ou du tuteur légal.

### Plusieurs situations sont à distinguer :

- l'enfant **réside à la même adresse que les 2 parents** :
  - la demande peut être faite par l'un ou l'autre des parents ;
  - lorsqu'un **mandat** est établi pour qu'un tiers puisse faire la demande, celui-ci peut être signé par l'un ou l'autre des parents ;
- l'enfant **réside avec l'un des parents**, tandis que **l'autre parent réside à une adresse différente** :
  - la demande peut être faite par le parent avec lequel réside l'enfant ;
  - la demande peut être faite par le parent avec lequel l'enfant ne réside pas s'il s'est fait délivrer un **accord** par le parent qui réside avec l'enfant ;
  - lorsqu'un **mandat** est établi pour qu'un tiers puisse faire la demande, celui-ci doit être signé par celui des parents avec lequel réside l'enfant ;
  -
- l'enfant **ne réside avec aucun des 2 parents** : la tutelle de l'enfant est présumée et la personne qui veut faire la demande de passeport doit prouver qu'elle est investie de l'autorité parentale. Ceci vaut également pour les parents de l'enfant.

### Coût de la carte d'identité à Bruxelles et mode de paiement :

- Carte d'identité valide 10 ans (titulaire de plus de 15 ans) = **€ 34**
- Carte d'identité valide 5 ans (titulaire entre 4 et 15 ans) = **€ 30**
- Carte d'identité valide 2 ans (titulaire de moins de 4 ans) = **€ 25**
- Carte d'identité d'urgence (à retirer à Luxembourg) = **€ 45**

Le montant doit **impérativement** être viré avant la saisie de la demande :

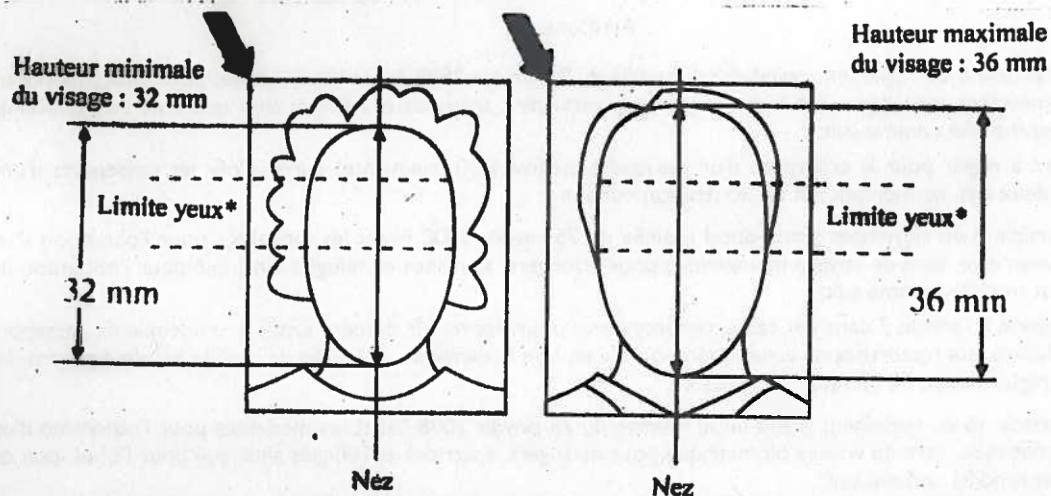
- Soit sur le compte bancaire du CTIE, **IBAN LU44 1111 7028 7715 0000 (BIC : CCPLLULL)**, avec pour mention : « **NOM et PRENOM** » (mettez tous les prénoms/noms si vous faites une demande pour plusieurs membres de la famille).
- Soit par carte de crédit via l'application, <http://www.guichet.public.lu/citoyens/fr/citoyennete/papiers-identite/carte-identite/nouv-carte-identite-adulte/index.html>.

Consulat Général du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles

## Matrice de contrôle pour photos de passeport

Pour toute demande de passeport biométrique, le Consulat Général aura besoin de 2 photos récentes qui correspondront aux normes suivantes :

- en couleur
- de bonne qualité (pas de « fabrications maison »)
- prise de face, tête non tournée, non inclinée
- d'une dimension de 45mm/35mm
- le visage représente 70 % à 80 % de la surface de la photo
- lèvres fermées
- arrière-plan bleu, blanc, blanc gris



Pour contrôler si vos photos correspondent aux normes requises, placez la matrice sur la photo de manière à ce que le cadre de la matrice (flèche) corresponde au cadre de la photo. Pour des personnes à coiffure volumineuse utiliser la matrice gauche, pour des personnes à coiffure moins volumineuse, utiliser la matrice droite, sans considération du sexe.

- La hauteur du visage doit être comprise entre 32 mm (matrice gauche – coiffure volumineuse) et 36 mm (matrice droite – coiffure plate)
- Les yeux doivent être ouverts, les pupilles se situant entre les lignes pointillées (Limite yeux\*) sur une même hauteur
- Le nez doit s'aligner sur la ligne médiane

Toute photo non-conforme ne pourra être « lue » par le système informatique et devra être refusée par le Consulat Général.

Vérifiez vos photos encore chez le photographe afin d'éviter de devoir y retourner en cas de refus des photos.

L'expérience nous montre que beaucoup de photos sont mal découpées (mal centrées).